

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** RING MASTER
- **Code du produit:** 01840003
- **UFI:** 7TAF-70K4-V00V-URPU
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus** PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent sanitaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51
contact@zep-industries.com
www.zep-industries.com
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**
Service Clients:
NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710
BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395
IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061
UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 1)

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide phosphorique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

chlorure d'hydrogene

Alcools en C9-11 ethoxyles

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx	acide phosphorique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	25-50%
CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 614-482-0	Alcools en C9-11 ethoxyles Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	5-10%

(suite page 3)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 2)

CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40-xxxx	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	5-10%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Numéro index: 017-002-01-X Reg.nr.: 01-2119484862-27-xxxx	chlorure d'hydrogene Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \leq C < 25 \%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 10 \%$	$\geq 5 - < 10 \%$
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%

Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	$\geq 5 - < 15 \%$
parfums	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Mettre les personnes en sécurité.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

(suite page 4)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 3)

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 7664-38-2 acide phosphorique**VL Valeur momentanée: 2 mg/m³Valeur à long terme: 1 mg/m³**CAS: 7647-01-0 chlorure d'hydrogene**VL Valeur momentanée: 15 mg/m³, 10 ppmValeur à long terme: 8 mg/m³, 5 ppm**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm**CAS: 64-17-5 éthanol**VL Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm**DNEL****CAS: 7664-38-2 acide phosphorique**

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	10,7 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m ³	0,73 mg/m ³ (des consommateurs)
		1 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m ³	2 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	DNEL Long term-systemic	0,85 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	85 mg/kg human/day (des consommateurs)
		170 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Long term-systemic	26 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	319 mg/kg human/day (des consommateurs)
		888 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)

(suite page 5)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	89 mg/m3 (des consommateurs) 500 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
-------------	-------------------------------	---

· PNEC**CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13**

PNEC Freshwater mg/L	0,287 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0,0287 mg/L
PNEC Freshwater sediment	0,287 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	0,287 mg/Kg
PNEC Intermittent release	0,0167 (mg/L)
PNEC Soil	35 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	3,43 mg/L

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC Freshwater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	140,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment	552 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	552 mg/Kg
PNEC Intermittent release	140,9
PNEC Soil	28 mg/Kg

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.**· Protection des mains:**

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais**· Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques**· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Vert

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

(suite page 6)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 5)

· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2 Vol %
· Supérieure:	12 Vol %
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'inflammation:	310 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	2
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	40 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	42 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,172 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	12,3 %
· Swiss VOC:	
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 6)

· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	982 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	300 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 8 h	>214 mg/m3 (Rat)
	LC50/ 24 h	245 mg/ltr (Brachydanio rerio)

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	LD50	1.470 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 7647-01-0 chlorure d'hydrogene

Inhalatoire	LC50/ 8 h	46,5 mg/m3 (Rat)
-------------	-----------	------------------

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	46-73 mg/l (Rat)
	LC50/ 8 h	12.000-19.000 mg/m3 (Rat)
	EC50 / 24 h	>1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 7)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

LC50 / 96 h 138 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
98-106 mg/ltr (fish)

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

LC50 / 96 h 6 mg/ltr (fish)
EC 50 / 48 h 2,5 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
EC 50 / 72 H 1,4 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

LC50 / 96 h >1-10 mg/ltr (Cyprinus Carpio) (OECD 203)
>1-10 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))
1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
EC 50 / 48 h >1-10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)
EC 50 / 72 H >10-100 (Desmodesmus subspicatus) (mg/L OECD 201)
OECD test 301 A >70 (biodegradation in % after 28 days)

CAS: 7647-01-0 chlorure d'hydrogene

LC50 / 96 h 20,5 mg/ltr (fish)
EC 50 / 72 H 0,73 (Daphnia magna (water flea))

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96 h 9.640 mg/ltr (fish)
>1.400 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))
6.550 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h 2.285-13.299 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

BE.FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** -

· Catalogue européen des déchets

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 01	papier et carton
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** UN3264

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)

· **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** 8 Matières corrosives.

· **Étiquette** 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Marine Pollutant:** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80

· **No EMS:** F-A,S-B

· **Segregation groups** (SGG1) Acids

· **Stowage Category** A

· **Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport** 3

(suite page 10)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 9)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS05

GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide phosphorique

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4-en C10-13

chlorure d'hydrogène

Alcools en C9-11 ethoxyles

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 10)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Prescriptions nationales:**· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	2,3

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul**· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice· **Date de la version précédente:** 29.04.2021· **Numéro de la version précédente:** 15· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE.FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2023

Version: 16 (remplace la version 15)

Révision: 13.06.2023

Nom du produit: RING MASTER

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Pour le produit

KDS NR 2

KDS NR 4 ZF

RING MASTER

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Paramètres physiques

· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.

· Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

· Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

· Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

· Mesures de protection de l'environnement

· Eau En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

· Estimation de l'exposition

· Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.